

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2022

ENCOURAGER L'USAGE DU CONTRÔLE PARENTAL SUR CERTAINS ÉQUIPEMENTS ET SERVICES VENDUS EN FRANCE ET PERMETTANT D'ACCÉDER À INTERNET - (N° 4646)

Tombé

AMENDEMENT

N° AC25

présenté par

Mme Provendier, Mme Morlighem, Mme Hennion, Mme Jacqueline Dubois, Mme Dubré-Chirat,
Mme Tamarelle-Verhaeghe et M. Le Bohec

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :

« terminaux »,

insérer le signe et les mots :

« , neufs ou reconditionnés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à s'assurer que les équipements reconditionnés sont bien pris en compte dans le périmètre de cette proposition de loi et seront donc soumis au dispositif défini au deuxième alinéa du présent article.